

Mission Permanente de  
la République de Côte  
d'Ivoire  
à Genève



République de Côte d'Ivoire  
Union-Discipline-Travail

20<sup>ÈME</sup> SESSION DE L'EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL

## **PASSAGE DE L'EGYPTE A L'EPU**

**GENEVE, LE 05 NOVEMBRE 2014**

Genève, du 27 Octobre au 07 Novembre 2014

### **DECLARATION DE LA DELEGATION IVOIRIENNE**

---

ORATEUR : SEM KOUADIO ADJOUMANI

Monsieur le Président,

La Côte d'Ivoire souhaite la bienvenue à la délégation égyptienne dans le cadre de son second passage à l'Examen périodique universel (EPU) et la remercie pour la présentation détaillée de son rapport.

Ce rapport énumère toutes les mesures prises par le Gouvernement Egyptien pour donner suite aux recommandations acceptées à l'issue de son premier passage à cet examen.

Nous y relevons les réformes entreprises par l'Égypte pour donner droits à ses obligations internationales, en dépit d'une situation sociopolitique particulièrement difficile lors de ces dernières années, notamment l'adhésion du pays à plusieurs instruments internationaux relatifs aux droits de l'Homme.

Tout en reconnaissant, les nombreux défis auxquels L'Égypte doit encore faire face, eu égard à la complexité de la problématique de la promotion et de la protection des droits de l'homme, ma délégation voudrait lui adresser les recommandations suivantes:

- 1- Renforcer les organismes nationaux chargés d'assurer la protection des personnes handicapées, contre toutes les formes de violations qu'elles pourraient subir et promouvoir leur pleine intégration dans la société.
- 2- Poursuivre les efforts visant à lutter contre le harcèlement sexuel et la violence contre les femmes, y compris par l'augmentation du nombre de divisions et d'effectif de police spécialisés dans la lutte contre la violence contre les femmes.

Pour conclure, ma délégation voudrait souhaiter le plein succès à l'Égypte dans la mise en œuvre des recommandations qu'il aura accepté.

Je vous remercie pour votre attention.